

Euthanasie des enfants : la logique barbare continue

Article rédigé par *Pierre-Olivier Arduin**, le 22 décembre 2004

Des chefs de service de pédiatrie néerlandais viennent de relancer le débat sur l'euthanasie à propos des nouveaux-nés souffrant de maladies incurables. On se souvient que les Pays-Bas furent le premier État dans le monde à légaliser l'euthanasie : c'était le 1er avril 2002, non seulement pour les adultes qui en font la demande, "explicite, raisonnée et répétée" et pour les jeunes entre 16 et 18 ans (art.

3, section 2 de la loi), mais aussi pour les enfants de 12 à 16 ans, à la condition qu'ils soient capables de consentement éclairé et que les parents eux-mêmes ou ceux qui en ont la tutelle juridique, apportent leur accord à la "requête" de leurs enfants.

Depuis quelques mois, une offensive de la "pédiatrie" hollandaise vise à promouvoir l'euthanasie des nouveau-nés, des nourrissons et des enfants de moins de 12 ans. C'est le docteur Edward Verhagen, directeur de la clinique universitaire de Groningen, qui est à la tête de ce mouvement. Ce patron de pédiatrie s'est déjà singularisé il y a quelques semaines en obtenant la mise en place d'un protocole avec la justice néerlandaise pour aboutir à son projet. Ce protocole fut condamné de manière très vive par le Saint-Siège : Mgr Sgreccia, vice-président de l'Académie pontificale pour la Vie, a exprimé son indignation (1). Le plus inquiétant, c'est que le Dr Verhagen invoque des enquêtes signalant que 72% de ses collègues hollandais et 74% de ses collègues français approuveraient sa proposition.

Péril ultra nazi

Il y a quelques années, le cardinal Ratzinger fut âprement critiqué pour avoir employé l'expression de "péril ultra-nazi" qui guettait nos sociétés démocratiques modernes occidentales. Son analyse, comme d'habitude, ne manquait malheureusement pas de clairvoyance, car aujourd'hui, un eugénisme radical d'une extrême violence refait surface.

Après le diagnostic prénatal et le diagnostic préimplantatoire, techniques au service de l'élimination cachée des plus fragiles – un membre actuel du CCNE qui veut garder l'anonymat pronostiquait que le IIIe Reich aurait applaudi à l'usage méthodique que nous en faisons -, voici donc de nouveau posée la question de l'euthanasie des "nouveaux-nés difformes", selon l'expression des darwinistes sociaux du siècle dernier, seul moyen de rattraper les avortements qui n'ont pas été réalisés.

Ainsi en 1895, le docteur Ploetz, fondateur de la Société d'hygiène raciale en Allemagne, imaginait qu'en cas de naissance d'un enfant "faiblard ou contrefait", un collège de médecins pourrait décider de la mort par injection d'une "petite dose de morphine". Dès 1904, le professeur Weygand, directeur de l'asile psychiatrique de Hambourg, réclame que l'État envisage "l'exposition à la spartiate des enfants trop faibles comme mesure d'hygiène sociale". En 1905, le psychiatre et eugéniste Rüdin propose de "supprimer grâce à une narcose charitable [...] les nouveaux-nés crétins, idiots, hydrocéphales, microcéphales et autres du même genre". L'hydrocéphalie et la microcéphalie sont d'ailleurs deux maladies revendiquées explicitement par Verhagen aujourd'hui.

Mais continuons. En 1931, le professeur Lenz, titulaire de la plus prestigieuse chaire d'hygiène raciale à l'université de Munich, ouvre la porte à l'euthanasie des enfants en cas de changement politique. En 1933, Hitler parvient à s'emparer légalement du pouvoir : la voie est tracée pour une collaboration terrible entre les SS et les médecins allemands.

Si le meurtre des nouveaux-nés et des enfants n'est qu'une partie des différentes opérations euthanasiques dans l'Allemagne nazie, il ne faut pas oublier qu'elle fit environ 5000 victimes de la fin de l'année 1938

jusqu'à 1945 dans une trentaine de "cliniques pédiatriques", bien après la fin de la tristement célèbre opération T 4. Denier détail macabre : il était versé 2 Reichsmark par enfant signalé aux sages-femmes zélées en cas de trisomie 21, malformations congénitales et handicaps mentaux jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Aux sources de l'éclipse de l'homme

Comment en est-on arrivé à voir resurgir les vieux démons que l'on croyait disparus ? Sans se lancer dans une analyse philosophique détaillée sur le déclin de l'humanité, remarquons que plusieurs courants de pensée très influents aux Pays-Bas convergent vers cette éclipse de l'homme. Citons-en deux.

Tout d'abord la rhétorique utilitariste radicale incarnée par le philosophe australien Peter Singer. Celui-ci conteste le concept de condition humaine qu'il juge bien trop exclusif. N'écrit-il pas que "les chimpanzés, les chiens, les porcs et les membres adultes de bien d'autres espèces dépassent de loin un enfant au cerveau endommagé, du point de vue de leur capacité qui pourrait raisonnablement être considérée comme donnant une valeur à la vie, car même avec les soins les plus intensifs, certains enfants gravement déficients ne pourront jamais atteindre le niveau d'intelligence d'un chien" (2).

D'autre part, le moraliste américain Engelhardt, autre grand maître à penser du monde anglo-saxon et des pays du nord de l'Europe. Le philosophe prétend que les individus déments, les malades dont le cerveau est atteint, les handicapés mentaux, les zygotes, les embryons, les fœtus et même les enfants ne sont pas des personnes au sens propre.

Nous sommes bien dans la logique d'une société inhumaine où les forts et bien-portants dominent les faibles. Si la loi hollandaise devait avaliser l'idéologie mortifère du docteur Verhagen, tout l'édifice médico-juridique mis en place depuis le procès de Nüremberg s'écroulerait. Le principe de consentement, mis à l'honneur en cette occasion et renforcé dans le Code d'Helsinki, n'existe évidemment pas pour des enfants de moins de 12 ans. Alors que pour les enfants de cet âge, toute expérimentation clinique est interdite dans l'ensemble des nations, l'euthanasie infantile ruinerait tout ce qui a été patiemment construit après l'horreur nazie.

Mgr Sgreccia, à la suite du Saint-Père, appelle à entrer en résistance intellectuelle. Il s'agit de réaffirmer que le principe d'humanité doit être au cœur de la bioéthique contemporaine : défendre le respect de l'être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle, quel que soit son état de santé ou son stade de développement, et retrouver la valeur transcendante de l'homme au-delà de toute réalité seulement mondaine sont les grandes urgences de notre temps.

*Pierre-Olivier Arduin est responsable de la formation éthique du diocèse de Fréjus-Toulon.

Notes

(1) Elio Sgreccia, L'euthanasie en Hollande : également étendue aux enfants !, Osservatore romano n.39, 28 septembre 2004

(2) Peter Singer et Paola Cavalieri, La libération animale, Grasset, 1993

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>